

La Carte Verte

OBJECTIF

Donner la possibilité à un joueur non classé ou à un "débutant classé" de découvrir de nouveaux parcours.

Donner l'assurance au club qui reçoit un tel visiteur, qu'il a à faire à *un joueur capable de jouer 9 trous dans une partie de 3 balles,*

*rapidement
dans le calme
de façon courtoise
et en toute sécurité*

La Carte Verte sanctionne donc un comportement correct de joueur sur le terrain.

Elle atteste de la capacité **du golfeur à jouer en autonomie, en un temps imparti, dans le respect des autres et du terrain.**

Elle ouvre l'accès aux parcours autres que celui sur lequel le débutant s'est initié. Toutefois, les golfs restent maîtres de leurs conditions d'accès.

Attention ! Ne pas confondre l'autorisation donnée à un débutant du club de s'entraîner à jouer sur son parcours, avec la CARTE VERTE qui lui permettra de jouer n'importe où !

Pour les débutants qui s'initient sur une structure, celle-ci doit fixer ses propres critères d'accès à son parcours. Ils sont évidemment différents des exigences de la carte verte puisqu'ils se situent en amont.

Il n'est pas contradictoire d'autoriser un débutant de son golf à jouer sur le parcours et, dans le même temps, de refuser l'accès du parcours à un joueur extérieur ayant la carte verte.

MODALITES DE DELIVRANCE DE LA CARTE VERTE

* Préalable : il faut être licencié de l'année en cours

Carnet de préparation à la CARTE VERTE : la FFGOLF édite un carnet de jeu spécifique "Carte verte" sur lequel figurent : l'attestation de capacité, les 5 parcours et la fiche d'évaluation du comportement.

Pour passer la CARTE VERTE, le golfeur débutant doit (dans un ordre quelconque)

Avoir joué au moins 5 parcours dans des parties libres de 2 ou 3 balles

Dans le club qui l'autorise à jouer, le joueur fait remplir sa carte après chaque parcours...lorsqu'il n'a pas été l'objet de remarques de la part des dirigeants du club, des responsables du terrain, du pro ou d'autres utilisateurs du golf.

Ne sont pas pris en compte :

- Les « parcours accompagnés » avec le pro

- Les parties réalisées au cours de stages, ou même entre deux séquences d'un stage de plusieurs jours.

Avoir obtenu une attestation délivrée par un enseignant professionnel, lui reconnaissant la capacité à frapper régulièrement la balle et la connaissance en jeu de quelques règles fondamentales.

Chaque pro fait son affaire de la vérification et de l'évaluation de ce niveau à partir des éléments ci-dessous. Pour les règles, nous recommandons une évaluation réalisée à partir de mises en situations SUR LE TERRAIN, et l'utilisation du diaporama des DRAPEAUX et / ou de celui des OPENS.

1) Maîtrise des trajectoires :

- a) capacité faire progresser la balle sur les coups de départ avec un bois
- b) Capacité à faire progresser la balle sur le parcours avec un fer
- c) Capacité à réaliser des approches (roulées, levées)
- d) Capacité à choisir le coup adapté à son niveau autour des greens
savoir se rapprocher du green en sécurité
réussir approches+ putts à partir de situations variées

2) Connaissance et application sur le terrain des principales règles :

Règles incontournables (cf le dossier des OPENS) :

Balle Hors Limites

Balle perdue

Balle injouable;

Balle dans un Obstacle d'Eau

Balle au repos déplacée autrement que par un coup

Lorsque le joueur a rempli ces deux obligations, l'apprenti golfeur peut s'inscrire à une session de passage de la carte verte.

Le passage de la carte verte

Le parcours

Le passage de la carte verte se déroule sur 9 trous d'un parcours, dans une partie de trois balles, avec gestion obligatoire d'un chariot par joueur. Le nouveau golfeur doit démontrer qu'il est capable de jouer à allure normale, tout en ayant un comportement golfique exempt de lacunes graves liées à la sécurité.

Le temps imparti

Les 9 trous du parcours homologué doivent être joués dans un temps maximum imposé : celui que met une partie de 3 balles de "bons joueurs" sur ce parcours. Cette condition est incontournable : si le groupe ne parvient pas à jouer dans le temps imparti, les joueurs qui le composent ne peuvent pas obtenir la Carte Verte.

Une partie de 3 balles

Une partie de 2 balles est confortable mais ***ne permet pas de mettre en lumière la maîtrise d'un certain nombre de repères de comportement***. En outre, le nouveau joueur aura peu souvent l'occasion sur des parcours fréquentés de jouer dans des parties à deux balles.

Un chariot et une carte

La maîtrise de l'utilisation d'un chariot sur « grand » parcours est indispensable.

Même si le score ne compte pas, le joueur doit être accoutumé à la gestion d'une carte (ex : repérage des départs suivants ; analyse du dessin du trou et de sa difficulté).

Facultatif : Pour ceux qui souhaitent "compter", utilisation d'une formule simple et rapide de **Match contre le parcours** : CONTRE LE PAR (score à égaler ou à battre : **PAR +3 coups sur chaque trou**). Au-delà de ce score, le joueur ramasse sa balle.

L'évaluation du comportement d'un golfeur

Se comporter comme un golfeur c'est respecter le **parcours, les autres joueurs, le rythme de Jeu**.

Cette évaluation est effectuée par une ou plusieurs personnes, **sur au moins 3 trous (pas nécessairement consécutifs)** du parcours test.

Au cours de la partie, chaque faute de comportement est reportée sur la fiche d'évaluation du carnet CARTE VERTE.

Pour obtenir la CARTE VERTE il faut réaliser les 9 trous dans le temps imparti et ne pas commettre :

- **plus d' 1 faute de sécurité**
- **plus de 7 fautes de comportement**

ENREGISTREMENT DE LA CARTE VERTE

La Carte Verte est attribuée par le club. Les clubs qui font passer la carte verte **ONT L'OBLIGATION DE LES ENREGISTRER** sur le fichier des licenciés sur extranet Club : www.netffg.net

Nota : après avoir été enregistrée par le club sur Extranet, la mention "Carte Verte" ne sera imprimée sur la licence que l'année suivante. **Durant l'année d'obtention de la Carte Verte, le club d'accueil vérifiera sur extranet la carte verte délivrée.**

COUT DU PASSAGE DE LA CARTE VERTE

Les clubs sont libres de fixer eux-mêmes le coût du passage. Ils peuvent établir une tarification différente pour leurs membres et les joueurs extérieurs. Prix maximum conseillé : green fee de 9 trous sur le parcours du test.

CONSULTATION DU FICHER PUBLIC DE LA CARTE VERTE

Le fichier des joueurs titulaires de la Carte Verte est consultable sur extranet www.netffg.net suivant le même principe que la consultation actuelle du fichier national des licenciés.

ANNULATION D'UNE CARTE VERTE

Si un joueur se comporte mal sur un parcours sa carte verte peut être invalidée et retirée à tout moment par la FFGolf de son fichier informatique, sur demande du Club d'accueil, après avis du Club attributaire.

Si plusieurs retraits de carte concernent des joueurs ayant passé leur test dans un même club et/ou avec le même enseignant, ce club et/ou cet enseignant pourront être interdits de délivrance de carte verte.